

# BULLETIN

DES

## RECHERCHES HISTORIQUES

---

VOL. XII

AOUT 1906

No 8

---

### NOTES SUR LA FAMILLE COULON DE VILLIERS

(Suite)

---

V

#### LOUIS COULON DE VILLIERS DIT LE GRAND VILLIERS

La mort de Jumonville en 1754, ne laisse plus que deux survivants des frères Coulon de Villiers : Louis et François. Tous deux se sont fait remarquer tant pour le nombre que pour l'importance des services qu'ils ont rendus à la colonie ; seulement il faut donner à chacun la part qui lui revient et c'est, à notre avis, la partie importante de notre travail.

Jumonville fut vengé par un de ses frères : Louis ou François évidemment, puisque ce sont les seuls qui lui survécurent ; mais lequel des deux ?

Certains historiens ont prétendu, il est vrai, que Nicolas-Antoine avait été le vengeur de Jumonville, mais nous avons prouvé en son lieu que cette affirmation n'est pas exacte et nous n'y reviendrons pas.

D'autres, comme Dussieux, (1) Thwaites, (2) M. E. Mallet, (3) etc., affirment que c'est Louis ; enfin une

---

(1) *Le Canada sous la domination française*, p. 123, note.

(2) *Relations des Jésuites*, Edition Burrows, vol. 70.

(3) *Washington et Coulon de Villiers*, (Bulletin de la Société historique Franco-Américaine, Boston 1906.)

tradition respectable conservée dans la famille de François attribue à ce dernier l'honneur de cette vengeance mémorable.

Si, à notre tour, il nous est permis de donner notre opinion, nous dirons, sans cependant prétendre à l'infaillibilité, que Louis, surnommé le Grand Villiers, a été le véritable vengeur de Jumonville, c'est-à-dire celui qui prit le fort Nécessité en 1754.

Quelques documents bien clairs, bien catégoriques auraient réglé la question ; il eût suffi qu'un bon vieux papier du temps eût porté en toutes lettres le nom de Louis ou celui de François, en rapport avec la prise du fort Nécessité ; malheureusement les messieurs de Villiers n'étaient pas prodigues de leurs noms de baptême et les autorités du temps ne s'en souciaient pas davantage.

Nous nous contenterons donc de documents moins affirmatifs mais dont l'ensemble, croyons-nous, ne laisse pas que de prouver notre avancé.

Le moyen le plus sûr est de donner le *cursus vitæ* de Louis, de le dégager, pour ainsi dire, de ces à peu près qui ont fait qu'on l'a confondu si facilement avec son frère le chevalier François.

Une remarque avant d'aller plus loin. Les nombreux manuscrits et imprimés que nous avons consultés, à quelques exceptions près, nous ont permis de constater que Louis était généralement connu sous le seul nom de M. de Villiers, capitaine ou officier de la colonie, tandis que François était toujours ou presque toujours appelé M. le chevalier de Villiers. Ajoutons encore que Louis fut plus particulièrement employé dans le pays des grands lacs ou dans les environs de Montréal tandis que François qui était officier à la Louisiane y demeurait le plus souvent.

Louis naquit à Verchères le 10 août 1710 ; il eut pour parrain Louis Audet Sr de Bailleul et pour marraine Marguerite de Verchères. (1)

Comme ses frères, il entra jeune dans le service et suivit son père au poste de la Rivière St-Joseph des Illinois. Le 7 mars 1729, il y est parrain : " Louis Coulon de Villiers le fils ", dit l'acte. En 1731, le 26 janvier, il tient encore un enfant sur les fonts ; il est alors cadet à Paiguillette et signe simplement Villiers. (2)

Il fut fait enseigne en second à la promotion de 1732 qui donnait à son père une expectative de compagnie " Villiers fils cadet, " dit la liste. (3)

Nous ne pouvons dire avec certitude ce qu'il devint après cette date ; peut-être demeura-t-il encore plusieurs années dans les pays d'en haut.

Une liste des officiers pour 1739, mentionne un Coulon de Villiers enseigne en second, qui promet. (4) Ne serait-ce pas Louis ?

Plusieurs relations de 1740 sur l'affaire des Chicachas indiquent les noms du chevalier de Villiers et de M. de Villiers ; (5) ce dernier nous laisse encore dans l'incertitude de même que le Sr de Villiers qui est au fort St-Frédéric de 1741 à 1744. (6) Dans les deux cas pourtant, nous sommes porté à croire que c'est Louis.

---

(1) Reg. de Contreccœur.

(2) Reg. St-Joseph des Illinois.

(3) Arch. du Séminaire. — L'aîné était déjà enseigne à cette date et François ne le fut qu'après 1733.

(4) L'abbé Daniel, *Famille De Léry*, p. 202.

(5) *Rap. de Richard* 1899, p. 32.

(6) U. Beaudry, *Un vieux fort français. Rapports de la Société Royale*, V, p. 97.

En novembre 1746, le général fait partir " M. de Villiers, lieutenant des troupes avec cent Sauvages de l'Acadie qui hivernent aux environs de Québec pour se rendre à Montréal pour, de là, être distribués dans les différentes garnisons établies sur les frontières vers le fort St-Frédéric." (1)

Il doit s'agir ici de Louis puisqu'au mois de juillet précédent M. de Beauharnois avait nommé le chevalier pour servir sous les ordres de M. DeMuy dans les pays d'en haut (2) et que Nicolas-Antoine et Jumonville étaient en Acadie.

Le 12 avril 1747, M. de Villiers officier, 8 cadets et 100 habitants partent de Montréal pour Chateaugué à l'occasion de plusieurs pistes que les Iroquois assuraient avoir vues ; ils revinrent sans avoir rien trouvé. (3)

M. de Villiers était souvent à Montréal où il demeurait au retour de ses expéditions.

Le 10 février 1749, il y est témoin à un mariage " Coulon de Villiers, lieutenant dans les troupes ", il signe " de Villiers ". (4)

Le 7 juin 1750, il est parrain et encore lieutenant ; il signe tout court : " Villiers ". (5)

Peu après, il alla prendre le commandement du poste des Miamis.

Ses instructions, signées par la Jonquière, sont datées de Montréal, 10 juillet 1750 : " pour le Sr de Villiers, lieutenant d'infanterie, commandant au poste des Miamis."

---

(1) Corresp off. des gouv. — copie aux Arch. du Sém.

(2) Arch. du Sém.

(3) *Doc. R. à la N.-F.* III, p. 332.

(4) Reg. de Montréal.

(5) *Ibid.*

Après lui avoir ordonné de partir incessamment dans un canot du roi avec deux soldats pour se rendre au poste des Miamis avec le convoi de M. de Céloron qui va au Détroit, le gouverneur ajoute : “ Nous l'avons instruit des dispositions peu avantageuses des nations du dit poste pour les français et il sait que nous nous sommes déterminé à lui en donner le commandement que sur le crédit qu'il s'est acquis parmi ces nations, sur sa capacité et le zèle qu'il a pour le service du roi ; ainsi il doit faire son possible pour répondre à la confiance que nous avons en lui dans un commandement si important eu égard aux circonstances présentes.” (1)

M. de la Jonquière entre ensuite dans une foule de détails qu'il serait trop long de rapporter ici mais qu'on peut résumer ainsi : accorder une amnistie générale aux Miamis, les détacher de l'alliance anglaise et en faire des amis des français, Il termine en ordonnant à M. de Villiers de lui rendre compte de ce qui se passera dans son poste, par toutes les occasions possibles et de ne lui envoyer des exprès que pour des cas extraordinaires et très pressants. “ Au surplus,” dit-il, “ nous nous en rapportons à la sagesse, prudence et expérience du dit Sr de Villiers pour tous les autres cas que nous n'avons pu prévoir dans la présente instruction.” (2)

On se demandera peut-être si ce M. de Villiers est bien Louis. Nous trouvons la réponse à cette question dans l'inventaire des biens de Nicolas-Antoine, fait en 1752. Le notaire mentionnant les absents écrit : “ Louis Coulon, Ecuyer Sr de Villiers, lieute-

---

(1) Arch. d'Ottawa. Amérique du Nord. Canada. Etablissement de divers postes, vol. 13, p. 235.

(2) Loco. cit.

nant dans les troupes, actuellement dans les pays d'en haut, et M. le chevalier de Villiers, lieutenant au Mississipy. (1)

C'est donc bien Louis de Villiers qui commandait aux Miamis. Il y demeura jusqu'à l'automne de 1753. Au mois de juillet de la même année, M. de Courtemanche écrivait à M. de Contrecoeur : " Je ne doute pas, comme ami de M. de Villiers que vous ne vouliez bien vous charger de ses paquets que M. Chabert doit vous remettre à Niagara." (2)

Et le 31 octobre, M. Duquesne écrivait au ministre : " Malgré la précaution du sieur de Villiers, les Miamis rebelles ont été lever la chevelure chez les anglais. (3)

M. de Villiers revenait peu après à Montréal. Le 29 décembre 1753, il se mariait. A l'acte il est dit : " capitaine des troupes de cette garnison " et signe : Coulon Villiers. (4)

M. de Villiers ne demeura pas longtemps à Montréal. Le gouverneur avait été informé par M. de Contrecoeur des tentatives des Anglais contre les établissements de la Belle-Rivière et il se prépara à lui envoyer des secours et à renforcer les postes des environs.

Il réussit à lever un certain nombre de Sauvages chrétiens du Sault, du Lac des Deux-Montagnes et de Lorette et après avoir mis à leur tête de bons officiers,

---

(1) Du Laurent, not.—Grefte de Québec.

(2) Arch. du Sém.

(3) Brymner, 1888, CLXIV.

(4) Louis de Villiers variait ses signatures ; nous lui en connaissons quatre ou cinq différentes : Louis de Villiers, Villiers, De Villiers et Coulon Villiers. Les trois dont nous donnons les fac-simile plus loin se ressemblent absolument, comme écriture.

il les fit partir pour la Belle-Rivière. Le 14 juin (1754) ils étaient rendus à Chatocoin (1) et l'ingénieur de Léry fils, qui se trouvait là écrivait dans son journal : (2) " Le 14 juin, à 6 heures du soir, sont arrivés *M. de Villiers* capitaine à la tête des Nipissingues et Algonquins ; *M. de Longueuil*, *idem*, à la tête des Iroquois ; *M. de Montesson*, lieutenant, à la tête des Abénakis ; *M. de Longueuil*, enseigne en second, avec les Hurons de Lorette. Toutes ces nations pouvaient faire ensemble le nombre de 120 à 130 hommes."

Pour nous, ces paroles de M. de Léry ont une grande importance : elles prouvent que M. de Villiers, lorsqu'il arriva au fort Duquesne, ne venait ni des pays d'en haut, ni du Mississipi, mais de la région de Montréal.

Les Nipissingues et les Algonquins qu'il commandait plus particulièrement avaient leur résidence, avec un certain nombre d'Iroquois et de Hurons, au Lac des Deux-Montagnes. (3)

On comprend maintenant que de Villiers ait pu écrire dans son journal qu'il était arrivé au fort Duquesne " avec les différentes nations dont M. le général m'avait donné le commandement."

Le général, ou si l'on aime mieux, le gouverneur, était à Montréal à cette époque, et il envoyait, par groupes, les renforts qu'il avait promis à M. de Contrecoeur.

---

(1) Chatocoin ou Chatauque, lac situé dans le comté de Chatauque, état de New-York ; à quelques lieues du lac Erie." — *Cours d'Histoire*, II, p. 39, note.

(2) Arch. du Sém.

(3) Cf. *Cours d'histoire*, II, p. 458.—Un plan de la mission du lac des Deux-Montagnes indique la place qu'y occupaient les différentes nations. (Arch. du Sém.)

“ Lorsque la nouvelle de la mort de Jumonville parvint à Montréal, écrit Parkman, (1) Coulon de Villiers frère de l'officier massacré fut envoyé sur le lieu.”

On lit encore dans : *Illinois historical and statistical Moses* : (2) “ En apprenant la défaite et la mort de Jumonville, son frère Coulon de Villiers qui avait été envoyé à cet effet de Montréal, partit du fort Duquesne..... pour venger sa mort.”

Que de Villiers soit parti de Montréal ou des environs, nous en sommes convaincu, mais qu'il ait été envoyé, comme le dit cet auteur pour venger Jumonville c'est ce que nous ne pouvons admettre pour la raison que quand de Villiers partit avec les nations pour l'Ohio la nouvelle de la mort de Jumonville n'était pas encore connue à Montréal. De Villiers dut l'apprendre en chemin.

Deux jours après son arrivée à Chatocoin il en repartait et M. de Léry écrivait dans son journal, le 16 juin : “ M. de Villiers et les autres officiers à la tête des Sauvages, partent pour le fort Duquesne par la route du lac Chatocoin en canots d'écorce.” M. de Villiers portait à M. de Contrecoeur des marchandises et de la poudre. (3)

Péan qui était alors à Chatocoin écrivait à M. de Contrecoeur, son oncle : “ J'ai eu bien de la peine à me défaire de M. de Carqueville qui est un excellent officier ; lui, avec Mrs de Villiers et LeMercier vous secorderont parfaitement, j'envie leur bonheur.” (4)

---

(1) *Montcalm et Wolfe*, I, p. 153.

(2) Vol. I, p. 113.

(3) Lettre de Péan, 15 juin 1754.— Arch. du Sém.

(4) Péan, loco. cit.

Le même jour, Péan envoyait avertir le gouverneur, à Montréal, du départ de M. de Villiers pour le fort Duquesne.

L'intention de M. Duquesne était que M. de Villiers, après avoir porté des vivres à M. de Contreccœur, revînt pour continuer la tournée des postes, dans le cas où M. Péan qui était malade ne pourrait la faire (1)

Cependant les choses ne se passèrent pas tout à fait ainsi. M. de Villiers était arrivé au fort Duquesne le 26 juin sur les huit heures du matin "avec les différentes nations dont M. le général m'avait donné le commandement," dit-il dans son journal. (2)

Il apprit en arrivant que M. de Contreccœur devait faire partir le lendemain un détachement de 500 Français et quelques Sauvages pour aller chasser les Anglais et venger la mort de Jumonville. Le chevalier LeMercier avait été nommé pour commander cette petite troupe ; c'était un excellent officier, "mais," écrit M. de Villiers, "comme j'étais son ancien, que je commandais les nations et que mon frère avait été assassiné, M. de Contreccœur m'honora de ce commandement et M. LeMercier me témoigna, quoique privé du commandement, qu'il se ferait un grand plaisir de faire la campagne sous mes ordres." (3)

M. Duquesne averti de ce changement écrivait à M. de Contreccœur le 19 juillet : "J'aurais été égale-

---

(1) Duquesne à Contreccœur, 1er juillet 1754—Arch. du Séminaire.

(2) Le journal de M. de Villiers a été publié en grande partie dans le Précis des faits, dit Mémoire du duc de Choiseul, en 1756, etc ; il a été réimprimé en entier par la Société historique de la Louisiane en 1905, d'après une copie faite par nous même sur celle de M. de Contreccœur conservée au Séminaire de Québec. Nous le donnons en appendice.

(3) Journal de de Villiers.

ment tranquille si le chevalier LeMercier avait commandé cette troupe, mais on ne pouvait la refuser au Sr de Villiers qui est un officier de distinction et auquel le Sauvage a beaucoup de confiance." (1)

Les détails de cette expédition sont connus ; on les trouvera d'ailleurs au journal de M. de Villiers et dans la plupart des Histoires du Canada ; nous prenons la liberté d'y renvoyer le lecteur.

Notons seulement que l'expédition fut heureuse. Le 3 juillet le détachement était devant le fort Nécéssité ; il fallut combattre en plein jour et à découvert ce qui n'empêcha pas les Canadiens de montrer beaucoup d'ardeur. Les Anglais se défendirent bien mais après un combat qui dura dix heures ils consentirent, suivant la proposition qu'on leur en fit, à capituler pour éviter l'assaut.

Le même soir, les articles de la capitulation étaient signés par James MacKaye, G. Washington et Coulon-Villiers.

Puis le commandant français ramena en bon ordre sa petite troupe au fort Duquesne où il arriva le 7 juillet à 4 heures.

Cette brillante victoire eut un grand retentissement dans toute la colonie.

Le 25 juillet, Duquesne écrivait à M. de Contre-cœur : " Rien de plus à souhait, monsieur, que la jolie affaire qui vient de se passer au haut de la rivière Malengueulée puisqu'elle concilie la bravoure, la prudence et l'humanité. C'est, selon moi, le plus beau coup qui se soit fait en Canada, parcequ'il est rare que dans ce pays-ci on ait vu des combats en front de Bandière et que ce n'est toujours que par surprise que l'on attaque son ennemi. . . . . Tout s'est passé selon

(1) Arch. du Séminaire.

mes desirs, la leçon est bonne et je m'attends qu'elle sera incrustée dans la mémoire des Anglais et des Sauvages." (1)

Le 30 du même mois, Bigot, après avoir félicité Contreœur d'avoir si bien pris ses mesures pour l'affaire du fort Nécessité, ajoutait : "... et le sieur de Villiers a exécuté au mieux de son côté, les ordres que vous lui avez donnés." (2)

Vers la fin de juillet, M. de Villiers revint à Montréal apportant à M. Duquesne les lettres de M. de Contreœur. Le gouverneur écrivait à ce dernier le 14 août 1754 : " J'ai été fort aise d'embrasser cet officier qui vient de servir si bien l'Etat et sa patrie." (3)

Le gouverneur ne se contenta pas de féliciter de Villiers mais il le recommanda au ministre. Le 10 octobre 1754, après avoir demandé la croix de St-Louis pour MM. de Contreœur et Péan, il ajoutait : " J'ai lieu d'espérer, Mgr, que vous ne vous refuserez pas à procurer la même décoration au Sr de Villiers après l'action brillante qu'il vient de faire dans la Rivière Oyo, que tout militaire aura peine à croire dans un pays où l'on ne connaît que les guerres de surprise ; vous aurez vu dans son journal la sagesse et la prudence avec laquelle ce brave officier s'est conduit malgré son ressentiment de l'assassinat de son frère." (4)

Les éloges et la recommandation de Duquesne n'eurent pas d'effet pour le moment et de Villiers ne fut décoré que trois ans après.

Cependant M. de Villiers n'était pas arrivé en bonne santé (c'est du moins ce que M. Duquesne disait dans

---

(1) Arch. du Scm.

(2) Ibid.

(3) Ibid.

(4) Correspondance générale, vol. 99, p. 275.

une lettre à Contrecoeur) et ne paraît pas s'être éloigné de Montréal durant l'hiver.

Bientôt, on apprit que les Anglais devaient faire, au printemps, une attaque générale sur le Canada. Les forts Duquesne, St-Frédéric et Niagara semblaient plus particulièrement menacés.

M. de Villiers fut envoyé à ce dernier poste pour couvrir le fort et empêcher les incursions des Anglais. Il y demeura cinq mois. (1) Il dut partir à la fin de juin car le 23, M. Duquesne écrivait à M. Laperrière alors à Niagara : " Je n'ai pas besoin de vous recommander d'avoir pour le sieur de Villiers toutes les prévenances qu'il mérite et vous trouverez de la part de ce capitaine tout le retour que vous pouvez désirer." (2)

De Villiers avait un détachement de 200 hommes pour former un camp d'observation ; (3) c'était peu, mais quand le danger semblait plus menaçant, il tirait des postes environnants, les secours nécessaires. Le 21 août, M. Benoît écrivait à M. de Contrecoeur, du fort de la Presqu'île, que, " sur l'avis de M. de Villiers, il envoyait à Niagara, tous les détachements de la Belle-Rivière." (4)

L'arrivée de ces renforts et la nouvelle de la défaite de Braddock, découragèrent Shirley et il abandonna l'idée d'attaquer Niagara pour cette année du moins.

La retraite du commandant anglais et de ses quinze cents hommes ramena la tranquillité à Niagara et M. de Villiers fut rappelé à Montréal. " Vous partirez, écrivait M. de Vaudreuil à Laperrière, du 15 au 20

(1) *Mémoires de M de Gaspé*, Edition de 1895. p 136.

(2) Arch. du Sém.

(3) M. de Ligneris à M. de Contrecoeur, 31 juillet 1755. Arch. du Sém.

(4) Arch. du Sém.

novembre avec M. de Villiers pour revenir ensemble à Montréal." (1)

Pendant l'hiver de 1755-56, M. de Vaudreuil se prépara à déloger les Anglais de Chouaguen. Cette campagne était réservée à Montcalm qui arriva à Québec en mai 1756. Elle fut couronnée de succès et M. de Villiers s'y distingua. Ce fut lui qui, après s'être fortifié à Niaouré, commanda le camp d'observation, harcela les ennemis et les empêcha de communiquer avec les pays d'en haut (2). Au siège même de Chouaguen, il commandait la colonne de droite et était chargé d'empêcher les Anglais de sortir du fort.

Enfin, le 14 août, Montcalm était maître des trois forts et le soir du même jour, à 8 heures, M. de Villiers partait pour aller porter à M. de Vaudreuil les cinq drapeaux que les Anglais avaient laissés dans la place. (3)

On peut croire qu'il fut bien reçu par le gouverneur !

M. de Vaudreuil qui l'avait déjà recommandé à la Cour l'année précédente écrivait le 8 novembre 1756 en le proposant pour la croix de St-Louis : " Je dois ajouter aux observations que j'eus l'honneur de vous faire l'année dernière en faveur de cet officier, les

---

(1) Lettre du 19 oct. 1755.—Arch du Sém.

(2) *Journal de Montcalm.*

(3) Journal de M. de Léry.—Dans son ouvrage : *La jeunesse de Bougainville*, M. de Kerallain, si bien renseigné du reste, écrit (p. 46) que Bougainville dépêché à Montréal, y porta la glorieuse nouvelle. Or, Bougainville dit dans son journal qu'il arriva à Montréal le 26 août à 10½ heures, dépêché la veille du fort de la Présentation. M. de Villiers n'était-il pas déjà rendu ?

succès qu'il a eus pendant qu'il a commandé le camp d'observation que j'avais établi à portée de Chouaguen pour intercepter les secours ennemis. Il s'est parfaitement distingué à l'expédition des trois forts après quoi, il a rejoint l'armée à Carillon et y a resté pendant la campagne." (1)

Montcalm qui arrivait au Canada et qui n'est pas tendre pour certains officiers canadiens qui prirent part à cette campagne, trouve pourtant que M. de Villiers est bon. (2)

Nous verrons que bientôt Montcalm reconnaîtra tout son mérite.

La campagne une fois terminée, M. de Villiers revint de Carillon à Montréal où il passa l'hiver en garnison.

On sait que lors de la capitulation du fort Nécéssité, le commandant français s'était fait remettre, comme otages, deux officiers anglais : Jacob Van Braam et Robert Stobo. Ce dernier profita de son séjour au fort Duquesne, où on lui avait laissé une liberté presque complète, pour jouer le rôle d'espion. Il leva même le plan du fort et l'envoya à l'ennemi. On trouva la lettre qui accompagnait ce plan dans les papiers de Braddock après la bataille de la Monongahéla.

Indigné, M. de Vaudreuil fit passer les deux otages devant un conseil de guerre. Le procès s'ouvrit en octobre 1756, à Montréal où Van Braam et Stobo étaient depuis assez longtemps.

Appelé en témoignage, M. de Villiers parut le 3 novembre 1756 et déclina ses noms, prénoms, etc, comme suit : " Louis Coulon Écuyer, sieur de Villiers,

---

(1) Arch. de la marine. — Copie au S<sup>m</sup>.

(2) *Montcalm à Lévis*, 17 août 1756 — Collect. Lévis.

capitaine d'infanterie, âgé de 47 ans, demeurant en garnison à Montréal, rue St-Paul, paroisse Notre-Dame." (1)

Il fut interrogé sur une conversation qu'il avait entendue durant l'hiver de 1755, à Montréal, chez M. de St-Luc, conversation dans laquelle Stobo aurait avoué avoir écrit la lettre en question.

Au cours du procès M. de Villiers et Stobo déclarèrent qu'ils se connaissaient bien.

Le conseil de guerre condamna le traître à avoir la tête tranchée, ce qui ne fut pas exécuté.

L'année 1757 fut remarquable surtout par la prise du fort William-Henry. Dans cette campagne, de Villiers, à la tête de 300 volontaires et de quelques Sauvages, se distingua comme toujours.

Dès le 24 juin, Montcalm écrivant à Vaudreuil pour lui faire part du succès de deux détachements français et de celui de M. Rigaud de Vaudreuil surtout, disait : " M. de Villiers dont je ne saurais trop me louer a eu beaucoup de part à l'arrangement de ce détachement et à la détermination des Sauvages. Cet officier a marché hier, avec ce zèle que vous lui connaissez, mais infructueusement, pour couper retraite à un petit parti de Sauvages ennemis. . . . . Cet officier dont la réputation est bien faite n'a pas besoin d'actions pour l'augmenter, mais il profitera bien de toutes celles que la fortune lui présentera à la guerre." (2)

Voilà, certes, un bel éloge et pourtant on n'était qu'au début de la campagne qui se termina par la prise de William-Henry et pendant laquelle de Villiers ne se démentit pas.

(1) Arch. de la marine 1756.—Copie au Sém.

(2) *Doc. Rel. à la Nouvelle-France*, IV, p. 111.

Tant d'intelligence, d'activité et de bravoure méritait bien une récompense ; elle arriva à l'automne de 1757. Au mois de mai précédent, Moras avait écrit à Montcalm que de Villiers avait été nommé chevalier de St-Louis. (1)

Mazas (2) met cette nomination au 1er mai ; elle comprenait : “ de Sermonville, de la Corne la Colombière, de Villiers, Le Gardeur de Repentigny et le chevalier LeMercier, capitaines dans les troupes du Canada.”

Le 9 septembre, Montcalm écrivait à Bourlamaque que M. de Vaudreuil venait de recevoir une lettre d'avis des grâces de la colonie. (3) Dans la liste qu'il donne Montcalm nomme M. de Villiers.

Le brave capitaine ne jouit pas longtemps de sa nouvelle décoration.

Au mois d'octobre, étant à Québec, il tomba malade et le 26, Montcalm écrivait au chevalier de Lévis : “ Je suis inquiet de de Villiers, je crois qu'il va avoir la petite vérole. Si on ne le sait à Montréal, n'en dites rien.” (4)

De Villiers eut en effet la petite vérole et il en mourut le 2 novembre 1757. Le même jour, Montcalm apprenait cette fâcheuse nouvelle à Lévis : “ Je suis, mon cher chevalier, disait-il, inconsolable de la perte du pauvre Villiers, je n'écris pas à sa veuve mais dites lui combien je regrette son mari et qu'indépendam-

---

(1) Cf. *Lettres de la Cour de Versailles*, p. 67.—Coll. Lévis.

(2) *Histoire de l'Ordre de St-Louis*, vol. II, p. 172.

(3) Montcalm à Bourlamaque—*Lettres de Bourlamaque*, p. 193.

(4) Montcalm à Lévis.—*Lettres*, Col. Lévis, p. 72.

ment de tout ce qu'elle mérite par elle-même, je serai toujours fort aise de lui témoigner en toute occasion l'estime singulière que j'avais pour Villiers." (1)

Le 6 du même mois, Montcalm écrivait encore dans son journal : " Le sieur de Villiers, l'un des meilleurs officiers de la colonie et des plus connus par ses actions, est mort de la petite vérole le 3 (sic) universellement regretté." (2)

M. de Vaudreuil appréciait lui aussi cet excellent officier. Voici comment, le 2 novembre, il annonçait au ministre la mort de M. de Villiers : " J'ai l'honneur de vous rendre compte que M. de Villiers capitaine etc. . . . vient de décéder sur le moment de la petite vérole. Il est dommage, Monseigneur, qu'un si excellent officier soit mort de cette maladie, après s'être exposé aux plus grands dangers. Les services qu'il a constamment rendus notamment depuis cette guerre et à l'expédition du fort George, lui méritent mes regrets. C'est une grande perte que nous faisons." (3)

M. de Villiers était mort le 2 novembre ; il fut inhumé le lendemain dans l'église cathédrale de Québec.

Voici l'acte de sépulture : " Le trois novembre de l'année mil sept cent cinquante sept a été inhumé dans l'église paroissiale, M. Colon, Ecuier Sr de Villiers, capitaine d'une compagnie de la marine, Chevalier de St-Louis, décédé le jour précédent à l'âge de quarante-huit ans. Furent présents MM. Parent et Gravé et grand nombre d'autres de toute condition (signé) J. F. Récher, curé." (4)

---

(1) Lettre de Montcalm à Lévis, p. 72.

(2) p. 316.

(3) Arch. de la marine 1757—Copie au Sém.

(4) Arch. de N. D. de Québec.

Le nom de baptême ne se trouve pas dans cet acte. Mgr Tanguay a cru qu'il s'agissait ici d'Antoine. Nous avons démontré qu'il a fait erreur. Et comme en 1757 il ne restait plus que deux frères de la famille des Villiers, Louis et François, et que ce dernier ne mourut qu'en 1794, il s'ensuit que celui dont nous venons de donner l'acte de sépulture ne peut être autre que Louis.

M. de Villiers avait épousé à Montréal, le 29 décembre 1753, Marie-Amable Prud'homme (1) dont il eut une fille, Louise, baptisée le 3 juin et inhumée le 6 septembre 1755. On ne lui connaît pas d'autres enfants. (2)

Comme la plupart des officiers canadiens, M. de Villiers était plus brave que riche et sa veuve resta à peu près sans ressources. M. de Vaudreuil le savait et dans la lettre qu'il adressait au ministre pour annoncer la mort de M. de Villiers il disait : " Il laisse une veuve peu fortunée pour laquelle je ne puis me dispenser de m'intéresser, d'autant plus que tout engagé, Mgr, à vous supplier de vouloir bien lui procurer une pension du roi en considération des importants services de feu son mari." (3)

Cette requête fut entendue car on voit qu'en 1760 madame de Villiers recevait une pension de 150 livres. (4)

Après un veuvage de près de trois années, madame de Villiers épousa à Montréal, le 15 septembre 1760, Michel Mougou de Jarimeau, seigneur de la Garde,

---

(1) Arch. de N.-D. de Montréal.

(2) Tanguay, III, p. 168.

(3) Arch. de la marine.—loc. cit.

(4) Coll. Moreau St-Méry—Copie au Sém.

capitaine au régiment de Berry. (1) L'auteur du *Dictionnaire généalogique* ne mentionne pas d'enfants issus de ce mariage.

Il nous reste maintenant à ajouter quelques explications et éclaircissements sur un point que nous n'avons pas voulu discuter en son lieu afin de ne pas interrompre la suite de notre récit, c'est-à-dire, ce Louis de Villiers est-il réellement le vengeur de Jumonville ?

Pour nous, nous n'en doutons pas, malgré la tradition ou plutôt avec la tradition qui veut que ce soit François.

En effet, cette tradition sera vraie si on l'applique à ce qui s'est passé en 1756 alors que le chevalier de Villiers, parti des Illinois dans le dessein d'aller venger son frère Jumonville, attaqua et prit le fort Granville. Ce serait comme une seconde vengeance et on s'expliquerait comment on a pu la confondre avec la première en 1754.

D'ailleurs à cette tradition on peut en opposer une autre non moins respectable et plus rapprochée des événements. Nous voulons parler de celle de la famille de Gaspé alliée aux Coulon de Villiers.

Ignace Aubert de Gaspé qui avait épousé Marie-Anne, sœur des MM. de Villiers, faisait partie de l'expédition commandée par son beau-frère de Villiers contre le fort Nécessité. (2)

Il devait donc savoir et madame de Gaspé de même quel fut le commandant de l'expédition et l'on parlait souvent, dans la famille, et de Jumonville et de son vengeur. Or Ignace Aubert de Gaspé et Marie-Anne

---

(1) Tanguay, III, p. 168.

(2) Arch. du Sém.—Papiers de Gaspé.

Coulon de Villiers étaient le grand-père et la grand-mère de l'auteur des *Anciens Canadiens*, et celui-ci, dans les notes qu'il a ajoutées à son ouvrage, écrit, en parlant de celui qui commandait le détachement français qui prit le fort Nécessité : " Mon grand oncle Coulon de Villiers mourut de la picote à l'âge de soixante et quelques années (sic) en répétant sans cesse ces paroles : " Moi, mourir dans un lit, comme une femme ! Quelle triste destinée pour un homme qui a affronté tant de fois la mort sur le champ de bataille ! J'espérais pourtant verser la dernière goutte de mon sang pour ma patrie." (1)

Et qu'on ne dise pas, parce que M. de Gaspé ne donne pas le nom de baptême, que ces paroles peuvent s'appliquer à tous les Coulon ; car il n'y en eut qu'un qui mourut de la petite vérole après 1754 et c'est Louis, nous l'avons prouvé.

Encore un mot. Bossu, un contemporain, que nous avons déjà cité, écrivait au sujet de l'expédition du chevalier, en 1756 : " Il ne faut pas confondre M. de Villiers surnommé le Grand Villiers qui fut venger la mort de Jumonville, immédiatement après son assassinat en 1753 (sic), avec le chevalier de Villiers qui commandait ce détachement." (2)

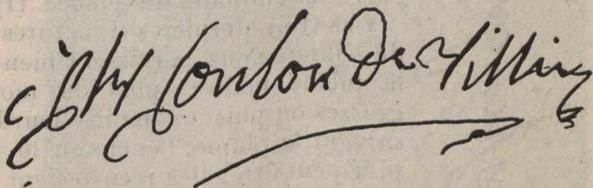
Cette phrase se passe de commentaires. A ces preuves nous en ajoutons une autre, sinon certaine du moins probable, tirée des signatures des deux frères. Nous n'en connaissons qu'une de François ; elle est de 1762 et se trouve aux registres de St-Louis de la Nouvelle-Orléans.

---

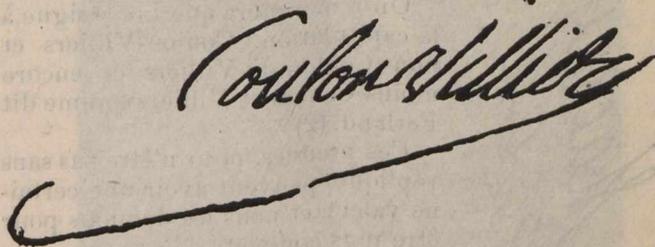
(1) *Anciens Canadiens*, édition Côté, 1877, p. 215.

(2) Bossu, *Nouveaux voyages*, etc, Paris, 1768, p. 212, note.

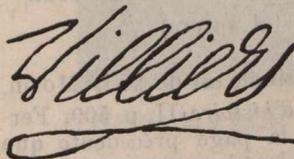
M. Cruzat a bien voulu nous en envoyer une photographie que nous reproduisons ici.

A large, elegant handwritten signature in black ink, reading "Louis Coulon de Villiers". The signature is written in a cursive style with a long, sweeping underline.

Quant aux signatures de Louis elles sont variées mais elles se ressemblent toutes. Nous en donnons trois. La première est celle de son acte de mariage ; il ne peut donc y avoir de doute sur celle là. (1)

A second handwritten signature, similar to the first, reading "Louis Coulon de Villiers". It is also in cursive and has a long underline.

La seconde a été prise dans les ouvrages de Winsor (2) et de l'abbé Daniel ; (3) on ne dit pas que c'est la signature de Louis, mais elle ne ressemble à celle d'aucun de ses frères.

A third handwritten signature, reading "Villiers". It is shorter and less formal than the previous two, with a simple underline.

- (1) Calquée sur le registre de N.-D. de Montréal.
- (2) *Narrative and critical History of America.*
- (3) *Histoire des grandes familles.*

James Mackay Esq  
Coulon & Villiers  
Washington

La troisième est extraite d'un fac-simile de la capitulation, conservé au séminaire de Québec. (1)

Ces trois dernières signatures de de Villiers nous paraissent bien de la même main ; plus ou moins grosses ou plus ou moins lourdes, suivant la plume, l'encre ou le papier peut-être, elles n'en restent pas moins ressemblantes et il serait difficile d'attribuer la signature de la capitulation au chevalier de Villiers si on en juge par celle que nous avons de lui.

On remarquera que Louis signe, à la capitulation, Coulon-Villiers et non Coulon de Villiers et encore moins Coulon et Villiers comme dit Ferland. (2)

Ces preuves, pour n'être pas sans réplique, peuvent avoir une certaine valeur et nous les donnons pour être plus complet.

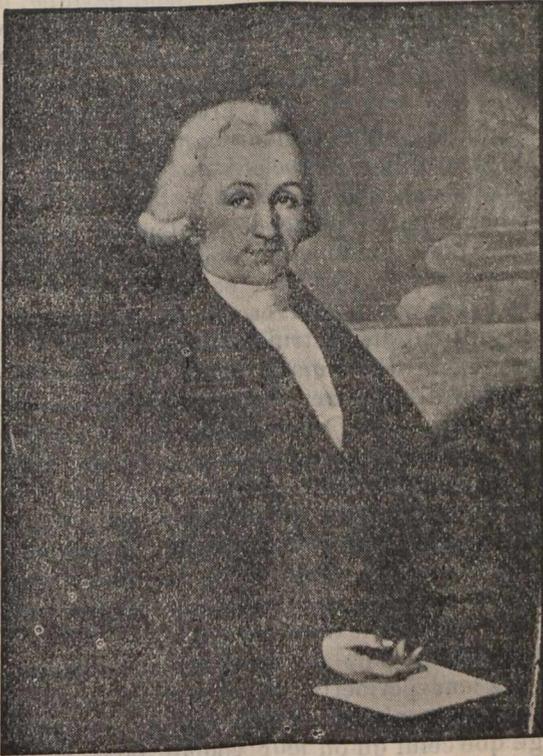
AMÉDÉE GOSSELIN, P<sup>TR</sup>E

(A suivre)

(1) Ce fac-simile est de P.-L. Morin.

(2) *Cours d'histoire*, II, p. 509. Ferland note à la page précédente que plusieurs copies de cette capitulation furent faites et signées par Mackay, Washington et Villiers. Nous nous demandons si la signature donnée par

Winsor et l'abbé Daniel n'a pas été tirée d'une de ces copies.



L'HONORABLE JEAN-ANTOINE PANET

PREMIER ORATEUR DE LA CHAMBRE D'ASSEMBLÉE

REPONSES

**Le gouverneur Haldimand et les prêtres français.** (XII, VI, 1147.)—Nous lisons dans les *Mémoires* (inédits) de Nicolas-Gaspard Boisseau :

“ Dans l’été de 1783 sont arrivés à Québec deux prêtres français, vêtus en marchands, qui étaient venus avec M. Bouthillier, négociant de Montréal. En débarquant du vaisseau ils furent se loger au Café de la basse-ville, et partirent dès le lendemain pour Montréal, ville pour laquelle ils étaient envoyés. Ils s’y firent connaître en arrivant, ce qu’ils n’auraient pas dû faire avant que le gouverneur (c’était pour lors M. Haldimand) eut été instruit de leur arrivée.

“ Le général Haldimand n’eut pas plutôt appris qu’il y avait des prêtres étrangers d’arrivés dans ce pays, et qu’ils étaient allés à Montréal incognito, qu’il dépêcha secrètement un de ses aides de camp dans cette ville avec ordre de les faire embarquer dans la goélette de Sa Majesté *La Mercure* pour Québec, ce qui fut fait avec une célérité inouïe. A peine les messieurs du Séminaire eurent-ils le temps de leur glisser une bourse pour les conduire sans savoir où. C’est ainsi qu’ils partirent de Montréal.

“ Arrivés au port de Québec on ne voulut seulement pas leur permettre de descendre à terre pour faire quelques préparatifs nécessaires pour un si long voyage que celui qu’on leur voulait faire faire, mais qu’ils ignoraient. On les fit donc embarquer sans plus ample informé dans un navire pour l’Angleterre. Un seul s’est rendu, que l’on a renvoyé honteusement dans son pays. L’autre a péri sur mer, de chagrin.”

C’est le 22 mai 1783 que les abbés François Ciquard et Cassel débarquèrent à Québec. Ils montèrent dès

le lendemain à Montréal où ils se retirèrent au séminaire de Saint-Sulpice.

Le gouverneur Haldimand, aussitôt qu'il connut leur arrivée, envoya un détachement de soldats sous les ordres d'un officier pour opérer leur arrestation et les renvoyer en France.

La population de Montréal, qui manquait de prêtres, fit présenter une *adresse* portant plus de 500 signatures à Haldimand lui demandant de permettre à MM. Ciquard et Cassel de rester au Canada.

Cette adresse se lisait comme suit :

“ Montréal, 21 juin 1783.

“ A Son Excellence Frédéric Haldimand, gouverneur en chef de la province de Québec, etc., etc., etc.,

“ La très humble adresse des citoyens de la ville et faubourg de Montréal.

“ Qu'il plaise à Votre Excellence

“ De nous permettre de lui représenter très respectueusement que deux jeunes prêtres français voulant exercer leur zèle dans les missions étrangères, sont arrivés ce printemps dans notre ville dépourvue depuis longtemps de sujets ecclésiastiques suffisants pour en desservir la paroisse, les collèges, hôpitaux et communautés ; qu'ils ont restés jusqu'à présent dans la maison du Séminaire établi en cette ville, abri d'autant moins suspect que le zèle, la fidélité, la loyauté des prêtres qui le composent, sont connus de Votre Excellence et de vos prédécesseurs et plus singulièrement encore par leur conduite depuis la naissance des troubles en Amérique, ce qu'ils ont eu de commun avec tout le clergé du Canada, dont l'influence sur l'esprit du peuple quant au spirituel, a opéré dans les circonstances des effets très salutaires à la Province ; que nous sommes informés qu'il a plû à Votre Excellence

ordonner que ces deux prêtres descendent incessamment à Québec et comme nous craignons qu'ils ne passent de là en Europe, nous nous joignons en ce jour pour vous supplier très humblement, mais avec la confiance que sa bonté et sa justice nous inspirent, de vouloir bien permettre que ces deux prêtres, après avoir obéi aux ordres de Votre Excellence, obtiennent la permission de revenir en cette ville pour y rester sous notre cautionnement général qu'ils se comporteront avec conduite et loyauté envers le gouvernement, jusqu'à ce que la volonté de Sa Très Gracieuse Majesté soit connue, au pied du trône de laquelle, et sous les auspices de Votre Excellence, nous nous proposons de faire parvenir à cet effet nos très humbles représentations.

“ Telle est la grâce, telle est la faveur, en attendant, que nous supplions Votre Excellence de nous accorder et nous ne cesserons de prier pour sa conservation et sa plus grande prospérité.

Nous prenons de plus la liberté de supplier Votre Excellence de vouloir bien être favorable à MM. Pierre Mezière et Jean-Baptiste Adhémar, élus par la voix publique pour nous représenter auprès de Votre Excellence.”

Trois jours plus tard le gouverneur Haldimand répondait à MM. Adhémar et Mezières qui étaient venus lui présenter cette adresse :

“ Québec, 24 juin 1783.

“ Messieurs,

“ J'ai lu la requête que vous m'avez présentée avec cette attention que je donnerai à toutes les représentations qui pourront m'être faites par les citoyens de Montréal, surtout lorsqu'il s'agit de ce qui peut intéresser la religion. M. de Mongolfier et les prêtres du Séminaire n'ignorent pas les démarches que j'ai faites

pour procurer des sujets ecclésiastiques de l'Europe pour suppléer aux besoins de la province et peuvent vous avoir instruits des preuves que je leur ai données en toutes les occasions de la confiance entière que j'ai dans leur zèle et leur attachement pour le gouvernement et de la bonne volonté que j'ai pour leur maison—mais les ordres que j'ai donnés pour faire passer en Europe les deux prêtres français qui se sont introduits clandestinement dans la Province sont le résultat de mon devoir envers l'État et duquel je ne pourrais pas m'exempter. Vous ferez part de ma réponse à MM. les citoyens de Montréal et leur donnerez les assurances les plus fortes, des intentions favorables que je conserverai toujours pour eux et pour tous les sujets du Roi.

Je suis très parfaitement,  
Messieurs,

Votre très humble et très obéissant serviteur,  
Fred. Haldimand.”

MM. Mezières et Adhémar répondirent au général Haldimand :

“ Montréal, 30 juin 1783.

“ Monsieur,

“ Nous avons l'honneur d'informer Votre Excellence qu'aussitôt notre arrivée samedi à Montréal, en conséquence de ses ordres nous avons communiqué à nos concitoyens la réponse très gracieuse qu'il a plû à Votre Excellence de faire à leur très humble adresse. Les expressions qu'elle contient les ont sensiblement touchés et pénétrés de la plus vive reconnaissance.

Encouragés par vos bontés constantes envers eux et dont ce dernier procédé leur est un témoignage nouveau, ils se reposent absolument sur la bienveillance

et la protection de Votre Excellence. Par notre voix ils la réclament avec confiance et la supplient très-humblement d'appuyer de son crédit et de sa recommandation la très humble adresse qu'ils se proposent de faire parvenir par leurs députés à Sa Très Gracieuse Majesté, aux fins d'obtenir les secours nécessaires pour le soutien de la religion de leurs pères.

Nous avons l'honneur d'être avec

un très profond respect,

Monsieur,

de Votre Excellence,

les très-humbles et très-obéissants serviteurs,

Pierre Mezière

Jean-Bte. Adhémar

Au général Haldimar.d.”

Pendant que les citoyens de Montréal faisaient ces démarches auprès du gouverneur, les abbés Ciquard et Cassel avaient été amenés à la Malbaie pour y attendre un bâtiment en partance pour l'Europe. M. Ciquard, à qui le séjour du Canada plaisait évidemment, se sauva à travers les bois et retourna à Montréal. Il fut pris une seconde fois et embarqué au Bic le 20 août 1783 à bord d'un vaisseau qui partait pour l'Angleterre. Le 20 septembre suivant, il était de retour à Paris.

Neuf ans plus tard, M. Ciquard repassa au Canada. Les dispositions des autorités étaient bien changées à l'égard des prêtres français. Il fut plusieurs années missionnaire des Micmacs du Nouveau-Brunswick. M. Ciquard mourut plein de mérites au séminaire Saint-Sulpice, à Montréal, le 28 septembre 1824.

**Le découvreur du Nord-Ouest.** (XII, V, 1141.)

— Pierre Gaultier de Varennes, sieur de La Vérendrye, le célèbre découvreur du Nord-Ouest, a-t-il laissé des descendants ?

Varennes de La Vérendrye mourut à Montréal le 5 décembre 1749, à l'âge de 64 ans. Il avait été terrassé par les maladies contractées au milieu de ses longs et durs voyages.

“ Cet homme, dit M. le juge Prud'homme, après avoir sacrifié son avenir militaire, ses enfants et ses biens, arboré le drapeau de sa patrie jusque sur les premiers pics des Montagnes Rocheuses et depuis les bords du Missouri jusqu'à ceux de la Saskatchewan, bravé souvent la bise glaciale de nos hivers, sans autre abri que la voute des cieux, affronté les milles dangers de voyages continuels, sur de frêles esquifs, au milieu de lacs immenses et de rapides écumeux, exposé sans cesse aux passions haïneuses et cruelles de nombreuses tribus barbares, cet homme si honorable, si intègre et si dévoué à son pays, se voyait pour toute récompense de ses longs états de service, traité comme un vulgaire commerçant de fourrures, âpre au gain, ne cherchant qu'à s'enrichir *per fas et nefas*. On éprouve un serrement de cœur en face d'une injustice aussi révoltante et on sent notre admiration grandir et s'élever à la hauteur des mépris dont on a voulu couvrir le caractère de La Vérendrye.”

De son mariage avec Marie-Anne Dandonneau Du Sablé, La Vérendrye avait eu quatre fils : Jean-Baptiste né le 5 septembre 1713, Pierre né le 26 décembre 1714, François né le 22 décembre 1715, et Louis-Joseph né le 9 novembre 1717.

Le 8 juin 1736, le Père Aulneau, Jean-Baptiste Varennes de La Vérendrye, qui avait suivi son père au Nord-Ouest, et 19 autres Français abordaient une

île du lac des Bois pour y passer la nuit. Un parti de Sioux maraudeurs, attirés par la fumée de leur camp, débarquèrent sur l'île et égorgèrent les Français plongés dans le sommeil. Leurs corps furent retrouvés une douzaine de jours plus tard par 5 voyageurs canadiens accompagnés de 30 Christineaux. Ils les enterrèrent à quelque distance du rivage de l'île. Le 17 septembre de la même année, La Vérendrye fit inhumer les restes du Père Aulneau, de son fils et de leurs compagnons dans la chapelle du fort Saint-Charles. (1)

Pierre Gaultier de Varennes de La Vérendrye, plus connu sous le nom de chevalier de La Vérendrye, accompagna, lui aussi, son père dans ses expéditions à travers le Nord-Ouest. Il périt le 15 novembre 1761 dans le naufrage de l'*Auguste*.

Le troisième des fils de La Vérendrye, François, fit, comme ses deux frères aînés plusieurs voyages au Nord-Ouest. Il fut tué à la bataille de Sainte-Foy, le 28 avril 1760. Il était lieutenant dans les troupes du détachement de la marine.

Enfin, Louis-Joseph, le dernier des fils de La Vérendrye, suivit les traces de ses aînés. Il fit aussi partie du détachement des troupes de la marine et mourut avant 1780.

“ Il est vraiment pénible d'avoir à consigner le fait, dit M. le juge Prud'homme, qu'au bout d'environ 30 ans après la mort du découvreur La Vérendrye, son nom disparaît sans laisser de descendants mâles pour le perpétuer.”

---

(1) En septembre 1902, Mgr Langevin, archevêque de Saint-Boniface, accompagné du juge Prud'homme et de quelques membres du clergé, visita l'île du Massacre. Grâce aux renseignements du chef Powassin qui accompagnait l'expédition, Mgr Langevin put retrouver les restes du fort Saint-Charles.

**Le livre de M. Delisle.** (XII, V, 1143.)—Nous n'avons pas vu le livre de M. Jean-Guillaume Delisle sur l'administration des fabriques. Il existe cependant puisque M. l'abbé Daniel, dans sa *Notice sur la famille Guy* (p. 14), en cite la dédicace adressée au lieutenant-colonel Pierre Gay. " Lorsque je commençai cet ouvrage, dit-il, je ne songeais d'abord qu'à me procurer quelques connaissances dans les affaires de la fabrique de cette ville (Notre-Dame de Montréal), dont je venais d'être nommé greffier. Mais, ayant jugé qu'il pourrait être utile à d'autres par la suite, je me suis déterminé à faire des recherches plus étendues. Son titre vous fera voir que je me suis plus attaché à traiter les matières selon qu'elles se présentaient, qu'à lui donner une forme régulière. Comme je sais que vous aimez à prendre connaissance de tous les ouvrages qui peuvent contribuer à éclairer davantage vos concitoyens et tous les Canadiens en général, je prends la liberté de vous dédier celui-ci, d'un genre nouveau et singulier. Si, dans vos moments de loisir, vous prenez la peine d'y jeter les yeux, j'ose espérer que vous me saurez quelque gré de mon application. Mais quelque utile que puisse être ce recueil, quelque prévenu que je sois en sa faveur, je l'estimerai peu s'il n'avait l'avantage de vous plaire, tant je sens le prix d'une approbation telle que la vôtre. Pour l'obtenir, j'évite de rappeler dans la présente tout ce qui pourrait alarmer votre modestie. L'habileté avec laquelle vous avez conduit les affaires de la fabrique de cette ville; le haut rang auquel vous êtes parvenu par votre mérite dans la magistrature et les milices, sont d'ailleurs choses trop connues pour rien apprendre à personne.

Jean Guil. Delisle."

QUESTIONS

1156—Dans une étude que je viens de lire sur William Pitt, il est dit que le grand ministre anglais refusa de devenir gouverneur général du Canada. Pouvez-vous me dire à quelle époque de sa carrière Pitt a refusé ainsi de venir en notre pays ? PRESSE

1157—Il y a dans le comté de Beauce un ou deux cantons qui portent le nom de Metgermette. Ces cantons ont très probablement emprunté leur nom de la petite rivière Metgermette qui coule dans les environs. Pouvez-vous me donner l'étymologie et l'origine du mot Metgermette ? Est-il d'origine française, anglaise ou indienne ? Je pencherais pour la dernière alternative ? P.

1158—J'ai déjà demandé aux lecteurs du *Bulletin* où et quand est mort Jean-Baptiste-Nicolas-Roch de Ramezay, le dernier lieutenant du Roi à Québec. Ma question est demeurée sans réponse. Serais-je plus heureux cette fois ? Je sais qu'après la conquête il vécut à Paris. Je perds ses traces vers 1770 ou 1772. CANADA

1159—Les descendants des Acadiens établis à la Louisiane après le *grand dérangement* ont-ils conservé leur langue et leur foi ? XXX

1160—Kalm dit quelque part que, sous le régime français, pas un seul des Canadiens entrés dans la Compagnie de Jésus ne revint exercer son ministère dans la Nouvelle-France. A part le Père Duplessis y a-t-il eu des Jésuites canadiens sous le régime français ? J. B. B.